

Les communes et collectivités des Outre-Mer, réunies à l'occasion du 31^e congrès de l'ACCD'OM du 12 au 17 novembre 2023 en Nouvelle-Calédonie, émettent les motions suivantes :

S'agissant de la transition écologique :

- Demandons le soutien à l'investissement aux Eco-organismes pour accélérer le déploiement des déchèteries.
- Demandons la mise en place d'un fonds de soutien à l'éradication des dépôts sauvages financé par les Eco-organisme en réponse aux retards de déploiement passés et présents et géré par un organisme indépendant.
- Demandons de soutenir financièrement les projets structurants des territoires du Pacifique.
- Demandons d'accompagner et soutenir le retour ou le réemploi des batteries de véhicules électriques non ré-exportables qui s'accumulent

S'agissant de l'habitat :

- Souhaitons promouvoir une concertation régulière entre les acteurs, afin de se donner les moyens d'une stratégie à long terme pour le développement durable de nos territoires et la cohésion sociale
- Demandons l'engagement d'une « Loi programme outre-mer pour le logement social », afin de rompre avec l'annualité budgétaire de la LBU et permettre, dans chaque territoire ultramarin, la conduite d'une politique publique de l'habitat adaptée associant plus étroitement les collectivités locales et leurs partenaires locaux.
- Demandons la levée des freins, en adaptant et simplifiant le mille-feuille normatif, en diversifiant l'offre d'habitat au regard des besoins des territoires, et en apportant des réponses au vieillissement de nos populations.
- Demandons la simplification des normes de construction pour produire du logement adapté aux besoins des familles
- Demandons l'adaptation des plafonds de ressources et de loyers pour favoriser l'accès de toutes les familles modestes à un logement digne et abordable.
- Demandons la mise en place de mesures spécifiques, dont la simplification et l'adaptation des normes liées à l'acte de construire pour répondre aux multiples freins normatifs avec des mesures ou dispositions administratives complexes et chronophages, y compris entre les échelons centraux et locaux des services de l'État.

L'offre d'habitat doit ainsi être diversifiée à un moment où la panne de la filière accession sociale à la propriété ne permet pas de favoriser la mixité des villes et des quartiers.

- Demandons la relance à l'accession sociale et très sociale en adaptant les critères de financement pour mieux tenir compte du pouvoir d'achat des ménages accédants ainsi que de la composition des familles et mettre en place le PSLA très social.
- Demandons l'amélioration durable des conditions des avantages fiscaux donnés à l'investissement en immobilier neuf dans les DROM dans les secteurs libre et intermédiaire afin de compléter l'offre et la relance de la construction de ces logements, avec des taux plus attractifs, des plafonds de ressources des locataires supprimés, des plafonds de loyers plus adaptés, un plafond des niches fiscales plus élevé ; et le soutien à l'activité économique et l'emploi dans nos territoires.
- Demandons la compensation par l'État de la perte de ressources pour les collectivités locales au titre de l'exonération de la TFPB pour le logement social.
- Demandons l'adaptation des plafonds de ressources et de loyers pour favoriser l'accès de toutes les familles modestes à un logement digne et abordable.
- Souhaitons que la défiscalisation permette de compléter l'offre de logements dans le secteur libre sans plafonnement de loyers et de ressources et ainsi soutienne l'activité économique et l'emploi dans nos territoires.
- Demandons le « re fléchage » des contributions européennes aux Fond Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) et l'élargissement des opérations éligibles notamment pour le réseau électrique qui est absent et non fonctionnel par certains endroits. Aujourd'hui, les bailleurs prennent en charge les dépenses en liens sans qu'elles fassent partie de leurs compétences.
- Demandons l'abondement annuel de Ligne Budgétaire Unique à un montant équivalent à celui du PLF et la simplification de son accès par les acteurs de l'habitat.
- Demandons une meilleure adaptation des dispositifs au « dérèglement démographique » dans les territoires.

En termes d'urbanisation :

• Demandons la non-application du ZAN

Les communes doivent pouvoir anticiper les impacts des changements climatiques, et notamment l'érosion côtière, les solutions fondées sur la nature, les adaptations constructives et en dernier recours le déplacement de population.

- Demandons la mise en place d'un état des lieux du trait de côte par une campagne de relevé du type Lidar/Litto3D sur l'ensemble des littoraux ultramarins et d'études qui permettent d'avoir une meilleure connaissance des impacts du dérèglement climatique dans chaque territoire.
- Demandons l'adaptation de l'habitat au mode d'habiter au niveau local.
- Demandons la création d'une agence ingénierie Outre-mer
- Demandons l'application d'un réflexe Outre-Mer dans toutes les études faites dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisme
- Demandons d'étendre les NPRU aux petites communes

Compte tenu du pourcentage de foyers dont les revenus sont sous le seuil de pauvreté, il est demandé à l'État

- De permettre aux collectivités d'outremer dans leur intégralité de subventionner les OLS pour permettre la création d'un parc dédié aux populations les plus fragiles et ainsi limiter l'habitat informel. Ce qui sécuriserait le modèle économique actuel du logement aidé, inadapté à la situation sociale et économique de nombreux concitoyens ultramarins et mettre en place un fond spécifique pour l'aménagement des quartiers informels
- D'étendre la convention pluriannuelle pour le logement des personnes vulnérables à tous les territoires ultramarins.
- De permettre un dispositif de défiscalisation pour la rénovation et la requalification du parc de logement ancien.
- Que le coût pour le logement soit bien identifié et spécifié dans le PLF 2024
- Que dans le cadre du PLOM3, pour les DROM, les communes et les intercommunalités soient des interlocuteurs privilégiés, alors que pour les COM ce soit les institutions locales.
- Que les acteurs ultramarins soit mis en capacité de « pouvoir agir » dans de bonnes conditions pour construire un avenir durable en s'appuyant sur la solidarité nationale et sur l'équité territoriale. Ceci afin de permettre aux collectivités d'outremer dans leur intégralité de faire société en valorisant leurs richesses et leurs spécificités.
- Que les communes puissent définir et organiser leur projet d'aménagement et de développement. Pour cela il est nécessaire que les collectivités d'outremer dans leur intégralité soient éligibles à l'ensemble des programmes, financements et outils d'accompagnement mis à la disposition par l'État (ANCT, POPSU, OPHROM, Écoquartier, CEREMA, BRGM, ADEME, ANRU, ...). Ceci afin de consolider les politiques publiques locales et les projets de territoires.

S'agissant du Tourisme :

Pour développer le tourisme il est impératif de faciliter les déplacements entre les territoires d'Outre-Mer entre eux, avec l'Hexagone, et à l'intérieur des territoires.

Nous demandons la prise en compte de l'étude sur la résilience du tourisme en Outre-Mer, qui a abouti sur la création avec les acteurs du tourisme de tous les territoires à une marque ombrelle, remise à la DGOM et à ATOUT France en mars 2023

La mise en place de moyens de facilitation d'accès aux agréments tourisme.

S'agissant de l'Europe :

- Dans la diversité de nos statuts vis-à-vis de l'Union Européenne, nous réaffirmons notre engagement à promouvoir la citoyenneté européenne dans nos territoires, en particulier dans la perspective de élections européenne de 2024, tout en exhortant les institutions européennes à mieux prendre en compte nos spécificités et besoins.
- De la même façon que l'État est disposé à avoir une nouvelle approche des Outre-Mer, nous demandons une nouvelle approche des PTOM afin que ces territoires puissent bénéficier de

Fonds européens plus conséquents. Suggérons que les communes du Pacifique puissent accéder directement à ces fonds en accord avec les territoires et l'Etat.

- Suggérons le développement d'une ingénierie européenne des collectivités pour capter les fonds européens porté par les EPCI.
- Demandons de mettre en adéquation les fonds européens au regard de la biodiversité de nos territoires.
- Demandons que les collectivités de Polynésie Française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna ne soient pas oubliés dans les différents dispositifs nationaux malgré leurs spécificités

S'agissant de l'achat public en Outre-Mer

Au regard des échanges du congrès 2023 de l'ACCDOM, les élus et technicien ultramarins ont mis en évidence l'importance cruciale de travailler à l'accompagnement de la professionnalisation des acheteurs publics en outre-mer. Inspiré par l'initiative du réseau APURE en Hauts-de-France, les élus proposent d'établir un réseau similaire ultramarin, intégré dans le cadre du Plan National d'Aide au Développement (PNAD).

S'agissant de l'autonomie alimentaire

Demandons le soutien de l'Etat pour le développement et la structuration des filière locales et régionales.

S'agissant de la sécurité

- Demandons à améliorer le dispositif 100% pour la lutte contre le trafic de stupéfiants, en ayant notamment un contrôle plus ciblé au départ de Paris.
- Demandons l'obtention d'une dérogation européenne pour pratiquer les scanners corporels dans les aéroports ultramarins et rendre plus efficient la lutte contre le trafic de stupéfiants.
- Demandons l'obtention de co-financements de l'Etat pour déployer les dispositifs de sûreté dans les établissements scolaires (aménagement de locaux de confinement
- Demandons la généralisation ou le développement des groupes de partenariat opérationnel (GPO) regroupant les acteurs de terrains (élus, forces de l'ordre, bailleurs, éducation nationale, ...) pour établir des actions concrètes de proximité afin d'améliorer la sécurité.
- Demandons l'amélioration de la coordination des actions de l'Etat en matière de sécurité et de sûreté.

S'agissant de la mobilité :

• Demandons à associer les territoires ultramarins à la rédaction des appels à projets d'Etat afin qu'ils correspondent véritablement aux besoins des territoires.

 Demandons à améliorer la coordination des acteurs pour répondre aux enjeux sociaux de la mobilité.

S'agissant de l'Energie :

- Demandons la publication des Appels d'offres de la CRE en ZNI tout comme l'arrêté tarifaire 500kWc. Des sujets en attente/souffrance depuis plus de 2 ans désormais alors que ce sont des sujets réglés pour l'hexagone.
- Demandons à rendre possible l'autoconsommation, la revente d'électricité à EDF ou un mix des 2 pour les particuliers (en effet, l'excédent d'électricité d'une installation PV chez les particuliers n'est plus rachetée par EDF à date, centrales <100kWc).
- Demandons la concrétisation des objectifs du Président de la République « *il nous faut de la visibilité de la simplification et surtout accélérer* » en :
 - Améliorant la visibilité sur les Appels d'offre de la CRE qui doivent être réguliers et constants dans le temps,
 - Simplifiant les procédures de développement des énergies renouvelables par la révision du mille-feuille de réglementation,
 - Accélérant car la transition énergétique

S'agissant de la santé :

 Demandons à l'Etat de forcer la mise en application de l'article 119 de la loi 3DS, stipulant que les collectivités locales doivent avoir accès aux conseils d'administration des ARS, et ainsi favoriser la co-construction des moyens de santé entre l'Etat et les collectivités locales.

Concernant la Chlordécone :

Au moment où, de partout dans le monde, monte une clameur angoissée réclamant le respect de l'environnement qui garantit la vie des générations actuelles et futures, le drame de l'empoisonnement au chlordécone de la Martinique et de la Guadeloupe prend un relief particulier.

Si ce pesticide, perturbateur endocrinien, a été utilisé dans d'autres parties du monde, c'est en Martinique et en Guadeloupe que ces effets connus ont été et sont encore les plus désastreux : Plus de 90% de la population a du chlordécone dans le sang et donc dans divers organes qui le stockent, les Antilles battent les records mondiaux de cancers de la prostate, les capacités cognitives des enfants sont atteintes, les mères portent l'angoisse de la transmission par le fœtus du poison à leur progéniture, d'importantes surfaces de terres agricoles sont polluées pour des centaines d'années, ainsi que les rivières, les nappes phréatiques et des mers côtières poissonneuses

Les populations sont indignées de l'impunité jusqu'à ce jour et peut-être définitivement des responsables de la chaîne de crimes qui ont conduit à ce désastre.

Nous, élu -e-s de L'ACCDOM, réuni-e-s dans ce congrès exprimons notre solidarité avec cette exigence de justice.

Informés des criantes insuffisances des mesures de réparations prises par les différents "plans chlordécone", nous nous associons à la revendication d'une véritable loi programme portant des décisions à la hauteur des besoins en termes :

- De prises en charge des malades
- D'indemnisation des victimes, -de soutien à toutes les générations frappées par des problèmes de santé liés à ce produit toxique, -d'accompagnement des reconversions professionnelles nécessaires,
- De soutien conséquent aux alternatives au modèle d'agriculture spéculative « coloniale », de recherches scientifiques sur tous les effets de la molécule, sur les moyens de détoxication des personnes et de dépollution des sols, de soutien aux expériences de remédiation existantes, de réalisation d'une véritable traçabilité grâce à une cartographie complète et suffisamment fine des terres destinées à l'agriculture.

L'Etat, dont le tribunal administratif de Paris a dû reconnaitre "les négligences fautives", doit prendre toutes ses responsabilités en concertation avec les collectivités locales et le mouvement social porteur de la revendication de la population.

S'agissant des sargasses :

Considérons:

Que la collecte et le traitement des sargasses est de la compétence de l'État dans le domaine maritime.

A ce titre, l'État doit participer de façon plus significative au financement de l'enlèvement des sargasses qui reste trop souvent exclusivement à la charge des communes.

L'État doit financer des études et la recherche concernant les possibilités d'utilisation des sargasses, une fois ramassées

Que les pêcheurs doivent être indemnisés pour les pertes de matériel, et les pertes d'exploitation, dûment constatées, du fait de la prolifération des sargasses dans leurs zones de pêche habituelles.

S'agissant de la coopération régionale :

- Demandons à développer un référentiel normatif régional qui permettra aux collectivités de réduire les coûts des importations construction, alimentaire, services, santé).
- Demandons la mise en place une économie circulaire régionale permettant le développement économique, touristique et culturel de nos régions.
- Demandons la mise en place de dispositifs permettant la coopération régionale dans le domaine de l'éducation et de la formation.

S'agissant de la Jeunesse :

- Souhaitons mettre un point d'honneur sur la formation de notre jeunesse aux nouvelles technologies, en développent des écoles d'ingénieur sur les métiers de demain
- Favoriser l'apprentissage de l'informatique et des nouvelles technologies dès le plus jeune âge, y compris dans le périscolaire.
- Encourager les pratiques l'intergénérationnelles, grâce à des évènements de mentorat

S'agissant des Centres de gestion :

Motion déposée à l'occasion des 8eme rencontres des Centres de Gestion de la FPT des régions et des collectivités territoriales des outre mers organisées le 15 novembre 2023 lors du 31eme congrès de l'ACCDOM en Nouvelle Calédonie.

Les Présidents des CDG de Mayotte, Guyane, Martinique, Guadeloupe et Réunion présents, représentés physiquement à l'université de Nouméa ou par délégation reçue dans le cadre de l'Association des Présidents des CDG des DROM qu'ils ont constitués entre eux, ont souhaité accueillir les représentants des Centres de Gestion et de Formation (CGF) de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie afin d'échanger sur les modèles développés dans les différents océans pour apporter une réponse à la question très prégnante pour les employeurs publics de la montée en compétence des personnels des collectivités.

La montée en compétence des personnels poursuit trois objectifs : L'efficacité au regard de la raréfaction des ressources ; La valorisation professionnelle et du savoir- faire ; la promotion des valeurs du service public.

Tous les employeurs publics l'expérimentent au quotidien, la gestion des personnels et le développement des compétences, sont intimement liés et ne peuvent se concevoir sans la proximité entre le besoin, la décision et la réponse apportée. La proximité c'est la réactivité, la performance et l'évaluation en temps réel par des experts parfaitement au fait des contingences et des traditions locales. Des experts, surtout, qui connaissent leurs interlocuteurs (élus, DGS, DRH...) .et comprennent leurs attentes. La gestion de proximité, le compagnonnage et l'ouverture à l'environnement géographique (la Nouvelle Zélande ou le Canada pour le CGF de Nouvelle Calédonie) sont les gages éprouvés de la réussite des politiques de formation des agents communaux en Polynésie comme en Nouvelle Calédonie.

Les CGF sont des experts de la Formation et souhaitent développer une offre de service en gestion des ressources humaines ; les CDG sont des experts de la GRH et souhaitent développer la mise en œuvre d'une offre de formation adaptée aux réalités locales. Le point de départ est différent mais nous nous rejoignons sur la visée : L'efficacité du service public et l'agilité de l'administration.

Pour les CDG des DROM, le modèle développé par les CGF de Polynésie et de Nouvelle Calédonie pourrait utilement être expérimenté en Guyane, à Mayotte, à la Réunion, en Martinique et en Guadeloupe. Les CDG des DROM sont ainsi disposés à travailler ensemble et localement à la nécessaire montée en compétence des personnels principalement de catégorie « C ». L'expertise des CDG en gestion des ressources humaines, adaptée aux contingences locales, peut être mutualisée avec les CGF de Polynésie et de Nouvelle Calédonie.

Le Ministre Stanislas Guérini travaille à la rédaction d'un projet de loi sur la fonction publique, l'association des Présidents des CDG des DROM proposent qu'il puisse être retenu, à cette occasion, un droit à l'expérimentation pour leur CDG dont le champ d'action pourrait embrasser la montée en compétence des personnels.

Au terme des échanges fructueux entre les CDG et les CGF lors du congrès de l'ACCDOM, il est acté d'entretenir et d'intensifier nos relations et de capitaliser nos expériences en GRH comme en formation.

Enfin, l'intitulé des rencontres des CDG organisées dans le cadre du congrès de l'ACCDOM évolue pour devenir désormais « rencontres des CDG et des CGF ».